Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 2 (1910)

Heft: 4

Rubrik: Congrès

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ractérise très bien l'état d'esprit borné et peu perspicace de ceux qui le répandent et qui ne reculent devant aucune calomnie et aucune malignité, quand il s'agit d'empêcher la réalisation des idées nouvelles et progressistes. La cotisation que la société aura à payer à la caisse de l'Union suisse des fédérations syndicales est si minime qu'il ne vaut presque pas la peine d'en parler; un risque pécuniaire est exclu; par contre, la valeur morale de l'adhésion à l'Union suisse des fédérations syndicales n'est pas une quantité négligeable, quand viendront les jours du combat.

Rappelons entre autres qu'une nouvelle loi sur les traitements est soumise aux chambres fédérales; si elle prend une bonne tournure pour le personnel et si, par hasard, on prend le referendum contre, nous sommes sûrs que l'assaut sera repoussé, si la classe ouvrière suisse se met de notre côté, c'est-àdire si nous sommes leurs alliés; au cas contraire, si les ouvriers nous refusent leur secours, nous serons les vaincus.

Puis, il y a encore de ces orgueilleux de caste qui trouvent tout à fait terrible de se placer comme mécaniciens sur le même degré social avec les ouvriers; ils disent qu'on ne pouvait pas avoir affaire à Pierre et à Paul, qu'on devait cela à sa profession. Une bêtise, cette imagination! Tout travail honnête, soit la main-d'œuvre, soit le travail de l'esprit, est à respecter dans l'homme qui le fait, qu'il soit manœuvre, commis ou mécanicien; tous les trois sont là pour leur salaire, et chacun qui possède de l'honnêteté et du tact, sait comment il doit se comporter. Pour les tapageurs, quels qu'ils soient, le meilleur est de se tenir à distance. (A suivre.)

Congrès.

Assemblée des délégués de la Fédération suisse des ouvriers de l'industrie textile.

Cette assemblée eut lieu les 12 et 13 mars à l'hôtel «Helvétia» à Winterthour. Etaient présents: 137 délégués représentant 84 sections, tous les fonctionnaires de la fédération, le comité central, deux représentants de la Fédération allemande des ouvriers de l'industrie textile et un représentant de l'Union ouvrière; le deuxième jour parut aussi le secrétaire de l'Union suisse des fédérations syndicales. Le congrès fut présidé par le camarade conseiller national Eugster, président central de la fédération.

Après les cordiales paroles de bienvenue des cama-rades Eugster, Pechota et Hübsch (Berlin), la discussion fut ouverte sur le compte rendu annuel du comité central que chaque assistant reçut imprimé et qui figurait comme premier objet à l'ordre du jour.

Nous apprenons par ce rapport très détaillé que les personnes chargées par la fédération du travail de pro-pagande ont réussi à fonder en 13 localités de nouvelles sections. Malgré tout, le nombre total des membres de ce syndicat, très sensible pour les effets de la crise économique et industrielle, a diminué d'environ 110 sociétaires, c'est-à-dire de 7323 au 31 décembre 1908 à 7214 au 31 décembre 1909. De cet effectif 2754 sont des ouvriers à domicile et 2636 des femmes. Par contre, la situation financière de la fédération s'est de beaucoup

améliorée. La caisse syndicale a payé environ 8000 fr. de secours, dont 3728 fr. pour grèves. Le rapport annuel et le compte rendu financier sont acceptés sans remarque importante. Pour ce qui concerne le journal de la fédération, le vœu fut émis que, dans le cas d'échéance du contrat avec l'imprimeur actuel, l'impression en soit donnée à une imprimerie coopérative.

Les propositions des sections furent ensuite discutées.

Proposition de Winterthour:

L'assemblée des délégués désigne le Vorort qui élira le comité central. Sur cette proposition les camarades Wyss, secrétaire ouvrier (Winterthour), Koch (St-Gall), Akeret et Kaufmann (Zurich), entre autres, expliquèrent

leur opinion. La proposition est rejetée.

Deuxième proposition de Winterthour: L'assemblée des délégués décide que les fonctionnaires permanents de la fédération ont à prendre leur domicile dans la localité où siégera le comité central et ils ont à mettre toute leur énergie au service du syndicat. Le camarade Marti (Winterthour) motiva cette proposition. Cette question amena une longue discussion. Finalement, elle fut modifiée dans le sens suivant:

L'assemblée des délégués décide que les fonctionnaires à salaire fixe ont à mettre toute leur énergie au service de la fédération. Ils devront faire leur travail au bureau du syndicat. Un règlement particulier disposera

sur cette question.

Après que le caissier central, camarade Tobler, et le président central, camarade Eugster, eurent expliqué leur attitude envers cette proposition modifiée, elle fut rejetée comme telle; par contre l'amendement concernant le travail des fonctionnaires au bureau, harmonisant avec le point de vue du comité central, fut adopté à l'unanimité.

La section Altstætten retire sa proposition concernant

la diminution du nombre des secrétaires permanents.

La proposition de la section de Wædenswil, demandant la création de places pour le payement des secours de voyage et augmentation du viatique de 2 à 2¹|₂ ct. par kilomètre est rejetée, cependant le comité central reçoit la charge de s'occuper plus amplement de cette question.

Avec la proposition du comité central, demandant de déclarer obligatoire la participation à la caisse supplémentaire de secours en cas de maladie dans la première et deuxième classe, proposition qui est motivée par le camarade Senn, les vœux des sections de Pfæffikon (Groupe Wetzikon), Uzwil et Lichtensteig (section ita-

lienne) sont résolus.

Le camarade Hübsch (Berlin) recommande vivement de déclarer obligatoire l'adhésion à la caisse de secours en cas de maladie. Le syndicat ne perd pas son caractère dans la lutte de classe en perfectionnant ses institutions de secours. Les conditions de salaire des ouvriers de l'industrie textile sont à peu près les mêmes en Suisse qu'en Allemagne; nous avons fait de bonnes expériences avec l'augmentation des cotisations, le nombre des membres augmenta rapidement, alors que nous fûmes dans le

cas de payer des secours plus élevés à nos sociétaires. La propostion du comité central, déclarant obligatoire la participation à la caisse supplémentaire de secours en cas de maladie pour la première et la deuxième catégorie, avec une augmentation des cotisations de 5 ct., est alors

acceptée avec une grande majorité.

Une autre proposition de la section de Lichtensteig, demandant la réduction du terme au droit de secours de la caisse supplémentaire en cas de maladie d'un an à six mois,

est rejetée.

La proposition du comité central que, à partir du 1er juillet 1910, les sections aient à livrer 80% au lieu de 70 % des cotisations à la caisse centrale, amena un vif débat, surtout quelques représentants des ouvriers à domicile se défendirent énergiquement contre cette prétention. Finalement, la proposition du comité central fut quand même acceptée, c'est-à-dire que les sections auront désormais à payer 80% des cotisations à la caisse centrale.

Après une courte allocution, le congrès entra en délibérations sur la proposition du comité central (1^{re} partie) de continuer à percevoir la cotisation supplémentaire pour le journal syndical, le *Textilarbeiter*. Le camarade Wirz (Thalwil) voudrait garder les cotisations actuelles; il ne croit pas le moment opportun pour une augmentation. Pour ce qui concerne l'organe syndical il adresse le vœu à la rédaction que, si les sections le demandent, des questions politiques y soient aussi traitées.

La proposition du comité central est acceptée; un amendement demandant que, dans les familles où plusieurs personnes appartiennent à la fédération, cette cotisation supplémentaire ne soit perçue qu'une seule fois,

est rejeté.

Bale (section des passementiers) retire sa proposition réclamant le dédommagement des percepteurs par la caisse central. La section de Hérisau succombe aussi avec sa proposition: Les sections auront plus de compétence dans les questions concernant les cotisations de section.

Avec cette décision les tendances particulières et les caisses de secours locales deviennent impossibles pour l'avenir, et les délégués reçoivent en même temps la tâche d'agir énergiquement, chacun en son lieu, pour que ces institutions qui se trouvent encore hors du rayon de la fédération s'unissent le plus tôt possible aux institutions du syndicat.

Winterthour demande le remplacement du comité par une commission d'examen des affaires et des réclamations de cinq membres, dont l'élection serait remise à trois personnes désignées par l'assemblée des délégués.

trois personnes désignées par l'assemblée des délégués. Après que la section de Winterthour eut retiré sa proposition, celle du comité central admettant la réduction du nombre des membres est acceptée. Une proposition de la section de Schaffhouse concernant les cotisations supplémentaires pour les grèves au lieu des listes de secours volontaires est renvoyée au comité central.

Berne voudrait transmettre aux sections la compétence de délivrance de timbres noirs, mais ne trouve pas

d'appui au congrès.

La deuxième proposition de cette section, demandant l'examen de la question d'élaborer une statistique sur les conditions de travail et de salaire, est acceptée, de même celle de la section de Bâle, concernant l'agitation parmi les ouvriers non syndiqués et celle concernant l'examen de la question du changement du lieu du Vorort.

Unanimement, l'assemblée donne son assentiment à la proposition d'envoyer le journal Vorkümpferin au lieu du Textilarbeiter aux femmes syndiquées appartenant à des familles, dans lesquelles deux ou plusieurs personnes fout partie de la fédération.

La section de Elgg charge le comité central d'engager, en temps propice, une agitation générale en faveur de la cessation du travail les samedis après-midi.

Finalement, une motion de la section de Turbenthal est renvoyée au comité central. Elle voudrait que les frais des délégués aux assemblées fussent couverts par une cotisation supplémentaire payée une seule fois.

Les secrétaires permanents Eugster, Senn, Nussbaumer et Tobler sont réélus unanimement par acclamation. Le comité central est formé par les camarades Eugster, Senn, Nussbaumer et Tobler, et par cinq camarades désignés par la section de St-Gall.

Le comité est reconstitué en grande partie par les

camarades qui en font partie actuellement.

Avec ces dernières nominations les débats ont pris fin. Le camarade Eugster les clot avec un chaleureux appel à tous les camarades de rester unis et de travailler sans relâche à l'émancipation des prolétaires des chaînes du salariet

Union ouvrière des entreprises suisses de transport.

L'assemblée des délégués de l'Union ouvrière des entreprises suisses de transport eut lieu samedi et dimanche à Langenthal. Etaient présents 210 délégués représentant 74 sections avec 11,000 membres. Le président central Albisser, ouvrit le congrès, après quoi le camarade Gustave Müller, de Berne, fut élu comme président du jour. Les ouvriers du service de transport sont reçus comme syndicat particulier au sein de l'Union; la Strassenbahnerzeitung est déclarée journal officiel au même titre que le Flügelrad. Un calendrier de poche sera publié par la fédération pour 1911, comme nouveau moyen de propagande. Goldau est désigné comme lieu de la prochaine assemblée des délégués.

Le camarade Albisser rendit compte de l'état de la caisse de maladie et de secours. Jusqu'à cette heure, le projet sur ces institutions repose encore dans les portefeuilles du Conseil fédéral. Le comité central propose qu'il lui soit donné la charge d'étudier la question de créer une caisse supplémentaire pour cette caisse de maladie et de secours et de rapporter et faire une proposition en conséquence à la prochaine assemblée des délégués de l'Union. Cette initiative est adoptée unanimement.

Un long débat s'engagea sur la question de la réforme des traitements, sur laquelle le secrétaire général Weber, de St-Gall, donna un rapport détaillé. L'orateur décrit le cours des débats au Conseil national et les critique point par point. Comme résultat de ce discours et de la discussion qui suivit, l'assemblée accepta unanimement

une résolution avec le texte ci-après:

« L'assemblée des délégués prend connaissance des décisions du Conseil national dans la question de la réforme des traitements des employés des Chemins de fer fédéraux et reconnaît l'avance qui est faite aux employés dans l'augmentation du minimum de salaire des trois classes inférieures et dans l'amélioration des quoteparts chaque trois ans. Mais elle attend que, dans l'établissement de la régularisation des traitements par le Conseil fédéral et dans la revision des règlements 25 et 26 a, on fera de nouvelles concessions aux employés et ouvriers subalternes et que l'on donnera au personnel le plus tôt possible connaissance de projets y relatifs. »

L'objet le plus important figurant à l'ordre du jour est la proposition du syndicat des ouvriers occupés aux ateliers des Chemins de fer fédéraux et demandant l'adhésion à l'Union suisse des fédérations syndicales. Après que le comité central étendu eut réussi à arranger un accommodement avec le comité fédéral de l'Union suisse des fédérations syndicales et après avoir pris en considération la publication hebdomadaire du journal de l'organisation, la proposition suivante fut acceptée unanimement et sans discussion:

1º L'union ouvrière des entreprises suisses de transport accède sur la base de l'accommodement convenu à l'Union

suisse de fédérations syndicales.

2° Le journal Flügelrad paraîtra chaque semaine; le texte français sera amplifié.

3° Le prix d'abonnement pour le journal *Flügelrad* est fixé à fr. 1.90 et la contribution de la caisse centrale à 50 ct.

4º Les décisions ci-dessus entreront en vigueur le

1er janvier 1911.

Un autre progrès fut aussi préparé: le comité central reçut encore la charge de rapporter et de proposer à la prochaine assemblée des délégués sur la question de l'adhésion à la Fédération internationale des employés du transport.

L'assemblée des délégués des mécaniciens de locomotives qui eut lieu les 23 et 24 de ce mois à Brougg put constater de réjouissants progrès dans l'action syndicale. Environ 80 délégués étaient présents qui représentaient à peu près 1800 membres, dont quelques centaines sont en même temps adhérents de la Fédération suisse des chauffeurs. Deux grandes novations furent décidées: L'union définitive de l'organisation des mécaniciens de locomotives à celle des chauffeurs et l'adhésion du nouveau syndicat à l'Union suisse des fédérations syndicales. La jonction des deux organisations fut décidée par 45 contre 28 voix, mais il faut qu'elle soit encore ratifiée par une votation générale. L'adhésion à l'Union suisse des fédérations syndicales fut résolue par 42 contre 28 voix, il y eut 8 abstentions. Zurich fut confirmé comme section Vorort par 51 voix.

Fédération suisse des ouvriers sur bois.

Le XII^{me} congrès de la Fédération suisse des ouvriers sur bois eut lieu les 25, 26 et 27 mars au restaurant «Colosseum » à Zurich. La liste de présence accusa l'assistance de 53 délégués, des membres du comité central, d'un représentant de l'organisation allemande des travailleurs sur bois, d'un représentant du syndicat autrichien des ouvriers de cette branche et du secrétaire de l'Union suisse des fédérations syndicales.

L'ordre du jour indiquait entre autres les objets suivants à discuter: Rapport du comité central et de la commission des réclamations; Secours en cas de chômage et bureau de placement; Agitation; Tactique dans les mouvements de salaire et, en outre, 163 propositions des sections et du comité central, concernant les règlements,

le journal syndical, l'administration, etc.

Rapport du comité central. Le congrès a entre les mains le volumineux rapport imprimé du comité sur sa gestion et son activité pour les années 1908 et 1909. Nous publions de ce compte rendu les données suivantes: Le nombre des membres était au 31 décembre 1908 d'environ 6800 et fin 1909 de 6500 en chiffres ronds. On remarque donc une diminution qui est cependant bien inférieure à celle des années de 1907 à 1908 où elle était de 800 membres. Nous parlerons encore de cette pénible constatation dans notre rapport annuel sur le mouvement général, constatation qui, d'ailleurs, se fait aussi remarquer dans diverses autres organisations. Pour le moment, nous nous contenterons d'indiquer quelques chiffres relatifs au compte rendu de la caisse de la fédération.

Les recettes de la Fédération suisse des ouvriers sur bois furent en 1907 de fr. 133,768.59; en 1908, de fr. 152,961.60; en 1909, de fr. 113,419.14. La diminution correspond à peu près à la réduction du nombre des membres de 1907 à 1909.

Les dépenses de la fédération furent en 1908 d'environ 153,000 fr. et en 1909 de 117,000 fr. Dans ces sommes sont comptés cependant des dépôts dans les banques qui atteignent pour les deux années en cause environ la somme de 50,000 fr., si bien que les dépenses proprement dites se réduisent d'un cinquième. La caisse de maladie et de décès qui est gérée particulièrement par le comité central, comptait en 1902 721, en 1906 1662 et en 1909 2431 membres. Les recettes de cette institution étaient en 1908 de fr. 37,617.12 et en 1909 de fr. 33,322,73; les dépenses (nettes) étaient de fr. 28,987.24 pendant l'année 1908 et de fr. 24,337.46 pendant l'année 1909.

Dans les débats rapport du comité central,

on critiqua surtout les relations avec les syndicalistes de la Suisse occidentale et on accentua spécialement que l'on ne devrait plus laisser l'impression de l'organe

fédéral français à l'imprimerie syndicaliste.
Pour des considérations semblables, le comité central s'est déjà décidé avant le congrès d'envoyer définitivement le camarade Pauli comme fonctionnaire régional (avec lieu de domicile à Genève) dans la Suisse occidentale. Cette décision donna lieu à quelques objections de la part de plusieurs délégués.

De même, l'accommodement avec la Fédération suisse des ouvriers sur métaux, concernant la dépendance d'organisation des menuisiers occupés à la confection des modèles, fut l'objet de vives explications.

Après cette discussion, le secrétaire permanent Læbel tint un intéressant discours sur la tactique pendant les mouvements de salaire. Les débats sur cette question furent tenus dans une séance intime, et une résolution que le camarade Lœbel proposa fut acceptée avec quel-

ques changements sans importance.
On ouvrit ensuite les délibérations sur les secours en cas de chômage et sur l'augmentation des cotisations nécessitée par ce règlement. Après une longue discussion, ces deux propositions sont acceptées. Le payement du secours de chômage doit commencer au 1er juillet 1911, tandis que l'augmentation des cotisations aura lieu dès le 1er juillet 1910.

Un projet de règlement présenté par le camarade Pauli est remis à plus tard.

Le camarade Leuenberger parla ensuite sur l'agitation et proposa à l'assemblée les thèses suivantes:

«En considérant que la première condition de succès dans l'exécution de tous les mouvements d'attaque et de défense de la classe ouvrière contre le patronat pour l'amélioration de sa situation, est une organisation forte, unie, pénétrée du sentiment de l'importance du but à atteindre et englobant tous les travailleurs d'une industrie,

comme la concurrence des contrées où les salaires sont plus bas et où les journées de travail sont plus longues, nuit au succès syndical dans les lieux mieux organisés, enraye la constance et est préjudiciable aux

mouvements de salaire,

comme, en outre, dans toutes les grèves et lockouts actuels les fédérations patronales prouvent leur solidarité envers leurs membres atteints par l'exécution de travaux de grève, en fournissant des kroumirs, en maintenant les listes noires, appuyées dans ces actes par l'intervention du gouvernement, par quoi les luttes entre le capital et le travail deviennent plus aiguës, plus lon-gues et plus difficiles pour les ouvriers et demandent toujours plus de sacrifices à la solidarité, à l'énergie, à la persévérance des syndicats,

considérant en outre que nos organisations adversaires, comme celles des chrétiens et des jaunes, et les associations locales anarcho-syndicalistes, mettent en danger l'unité de la fédération ou rendent impossibles ses mouvements pour l'amélioration du sort de ses membres,

le congrès de la Fédération des ouvriers sur bois estime qu'il est du devoir de chacun de s'occuper plus intensivement que jusqu'ici de l'important travail pour gagner les ouvriers non syndiqués à notre cause et de travailler à l'éducation et à l'éclaircissement des prolé-taires en général. Il est d'une nécessité urgente que tous nos membres soient bien éclairés sur la tâche et le but du mouvement syndical et que ce dernier s'étende sur toutes les exploitations d'une même industrie dans la localité, dans le pays entier et, par suite du développement des relations internationales, jusqu'au delà des frontières.

Pour arriver à accomplir cette tâche, le congrès reconnaît le programme d'activité suivant:

1. Le meilleur moyen d'agitation est l'activité individuelle et verbale; en outre, l'agitation à domicile, à l'atelier, car on arrive ainsi à connaître et à pouvoir réfuter de suite les objections et les préjugés;
2. Ce travail sera soutenu et appuyé par l'agitation par

écrits, les journaux et les feuilles volantes. Ces imprimés

seront livrés gratuitement par le comité central;

3. Si le terrain est préparé par ces différents procédés, il faudra convoquer des assemblées publiques pour lesquelles on enverra des orateurs compétents;

- 4. Il faudra surtout porter toute l'attention à former une bibliothèque de section suffisant aux besoins des membres. L'usage assidu de ces bibliothèques est vivement recommandé aux sociétaires, surtout à ceux nouvellement admis au syndicat, car le savoir est une puissance.
- 5. Pour que l'agitation hors du territoire des sections ait un succès plus ample, le comité central charge les camarades de bonne volonté et ayant les connaissances nécessaires de l'activité en dehors du rayon des sections et leur désigne un champ d'activité déterminé.

Les frais provenant de ce travail seront supportés par la caisse centrale. Ces commissions d'agitation peuvent s'amplifier d'elles-mêmes et sont à affranchir autant que possible des autres travaux d'administration;

- 6. Il faudra surtout veiller avec soin sur les apprentis et les jeunes ouvriers venant de contrées écartées des grands centres; ceux-ci doivent être traités avec égard et amitié, afin de les gagner le plus vite possible à notre cause et ne pas les laisser influencer par des gens adversaires de nos prétentions;
- 7. Il faudra faire remarquer aux confrères organisés dans les syndicats chrétiens l'absurdité d'une organisation spéciale, alors que les intérêts des ouvriers sont les mêmes, cependant sans blesser leurs convictions religieuses. Notre fédération est tout à fait neutre en matières concernant la religion.

Pour hâter l'exécution de la résolution ci-dessus, le congrès désigna une commission composée de représentants de toutes les parties du pays et qui doit se réunir dans tous les cas où ce serait nécessaire.

La discussion sur les propositions des sections sur les statuts de la fédération, ainsi que sur le règlement de la caisse de secours en cas de maladie, fut rapidement menée à fin.

Zurich reste section centrale. Le prochain congrès aura lieu à Baden.

Arrivé au tractanda élection des secrétaires permanents, le camarade Lœbel déclare qu'il se voit dans l'obligation de résigner ses fonctions à cause de l'état précaire de sa santé. Ce fut en vain que le congrès lui offrit huit semaines de vacances pour se rétablir et reprendre ensuite son travail, Lœbel persista dans sa résolution à donner sa démission. Malgré tout, l'assemblée des délégués lui accorda deux mois de vacances payées. Les deux postes de secrétaires permanents seront donc mis au concours.

Après avoir traité le dernier tractanda « divers », le président central put clôturer l'assemblée des délégués.

Fédération suisse des ouvriers charpentiers

Cette fédération a tenu sa X^{me} assemblée des délégués les 25 et 26 mars, à la Maison du Peuple, à Berne. Les 25 délégués présents représentaient 30 sections avec environ 1400 membres. Comme principaux points à l'ordre du jour il y avait: Le rapport pour l'année 1909. Nous extrayons du compte rendu de l'exercice 1909 — qui est imprimé — les notes suivantes: La fédération a un peu souffert de la crise. Le nombre de ses membres, calculé d'après les cotisations payées était en 1904 524, 1905 888, 1906 1383, 1907 1500, 1908 1408, 1909 1342. On serait tenté de croire que beaucoup de charpentiers ont quitté l'organisation, mais il n'en est pas ainsi; les pertes de membres proviennent de la crise intense qui a sévi dans le bâtiment et qui a forcé les ouvriers de se chercher du travail à l'étranger. Tandis qu'en 1906 il n'y avait que 1021 départs enregistrés, en 1908 ils étaient montés à 1498. Avec la reprise de l'activité normale dans le bâti-

ment il est sûr et certain que la Fédération des charpentiers arrivera de nouveau à son effectif de 1907. Pendant les deux années écoulées, on a pu remettre en ordre l'administration et les finances; on a même réussi à ramasser un petit fonds pour l'avenir. Malgré la crise qu'elle vient de traverser, la fédération se présente donc aujourd'hui plus solide que jamais et prête à reprendre sa place dans la lutte prolétarienne.

Le rapport fut accepté après quelques explications avec le secrétaire de la fédération; de même le rapport de caisse. Celui pour l'année 1908 accuse un total des recettes de fr. 25,281.83 contre fr. 13,850.78 de dépenses (dont 338 fr. pour grèves); en 1909 les recettes se sont élevées à fr. 29,484.18 et les dépenses à fr. 18,909.53 (dont fr. 5482.71 pour grèves et représailles). Puis on entame la question suivante: Fusion avec la Fédération des ouvriers sur bois. Après avoir discuté cette question pendant quatre heures de temps, on a décidé de ne pas entrer dans la Fédération des ouvrier sur bois. Une vive discussion soulève également le point suivant: Mouvements de salaires. On prend position dans la lutte qui est engagée à Winterthour. En ce qui concerne le mouvement des charpentiers dans cet endroit, la résolution suivante est acceptée par la grande majorité des délégués. La Xme assemblée générale est de l'avis que, aussi dans le métier des charpentiers, la réduction des heures de travail est un des moyens les plus efficaces pour relever le métier en général et la situation économique de ceux qui le pratiquent particulièrement. Elle peut se réaliser dans les entreprises de charpente, sans que l'industrie en souffre. L'assemblée décide que, de la part de l'organisation centrale, tous les moyens de lutte syndicale doivent être employés pour obtenir la reconnais-sance de cette revendication. Mais, considérant que cette lutte ne peut être menée avec succès que si l'initiative est prise par les intéressés eux-mêmes, toute liberté est laissée aux sections en ce qui concerne les revendications à formuler et les contrats à conclure. Cependant, l'assemblée des délégués trouve que l'intérêt commun exige que, dans les endroits où les ouvriers du bâtiment ont déjà lutté pour une réduction des heures de travail en dessous de dix heures, aucun contrat prévoyant plus de dix heures par jour ne doit être signé. Le secrétaire Schrader rapporte ensuite sur la question concernant les subventions de l'Etat aux caisses d'as-surance contre le chômage. L'attitude de la fédération dans cette question s'exprime dans la résolution qui fut acceptée:

« Considérant que le chômage dans le métier des charpentiers prend des proportions toujours plus considérables et que — vu l'augmentation constante du prix des moyens d'existence — la solidarité pécuniaire des camarades du métier ne suffit pas pour venir à bout de toute la misère qui en résulte, nous accueillons favorablement les efforts faits dans le but de faire profiter les institutions de secours de chômage d'une subvention de l'Etat ou de la commune. Le comité central et les comités de section sont chargés de faire leur possible qu'au cas où de telles subventions seraient accordées, les caisses de chômage de la fédération les reçoivent.»

Une proposition concernant le développement des coopératives de production dans le métier des charpentiers est rejetée par une grande majorité, avec le motif qu'elles ne constituent pas un moyen propre à relever la situation économique des membres.

La section de St-Gall n'acceptant plus la fonction comme Vorort, celui-ci est transféré à Bâle et le bureau central sera installé dans cette ville. Le secrétaire Schrader est confirmé par acclamation pour une nouvelle période.